

Inline Roller - Ice Skating (IRIS)

Fiche de renseignements 2021-2022

LOISIR ET COMPETITION

Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Téléphone : Mail :
Date de naissance : Groupe sanguin :
Nom et téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident :

Créneaux horaires du 14 septembre 2021 au 14 mai 2022, hors vacances scolaires :

(sous réserve de modifications par le communes)

Lundi (La Croix Saint-Ouen – Salle Vermeulen)

17h30 – 18h20

débutants

18h30 – 19h30

Avancés, ados, adultes et pré-compétitions

Lundi (Compiègne – Salle Royallieu)

16h30 – 18h00

Pré-compétitions et compétitions

Mardi (Longueil Sainte Marie)

18h00 – 19h00

Pré-compétitions et compétitions
Maxi 6 patineurs

19h00 – 20h00

Roller Dance - Ouvert à tous

Mercredi (Jaux – Salle Omnisports)

13h45 – 14h30

Débutants

14h40 – 15h30

Cours adaptés

15h30 – 16h30

Avancés et ados

16h30 – 17h00

Cours chorégraphique

Mercredi (Longueil Sainte Marie)

17h00 – 18h00

Débutants

18h00 – 19h00

Pré-compétitions et
compétitions
Maxi 6 patineurs

19h00 – 19h30

Cours privés

Vendredi (Compiègne – Salle Royallieu)

16h30 – 18h00

Sol + technique – (pré-compétitions et compétitions)

Vendredi (La Croix Saint-Ouen – Salle Vermeulen)

17h15 – 18h45

Sol + technique - (pré-compétitions)

Samedi (La Croix Saint-Ouen – Salle Vermeulen)

10h30 – 11h00

Cours privés

11h00 – 12h00

Avancés, ados et adultes

12h00 – 13h00

Débutants

13h00 – 13h30

Cours privés

Droit à l'image : je déclare consentir à titre gracieux à l'utilisation de mon image et de mon nom ou celui de mon enfant fixée par photographie ou par film, pour une éventuelle utilisation dans toutes éditions de presse écrites, électroniques, en ligne et hors ligne de l'association. Le présent accord comprend le droit d'utiliser l'illustration réalisée, ainsi que la citation de mon nom ou celui de mon enfant, pour la promotion de l'association précitée au moyen d'affiches, affichettes, articles de presse, films, vidéos, publicités, brochures et documentations commerciales, etc...

J'autorise les entraîneurs ou les responsables du complexe sportif à prendre toutes les mesures concernant les soins à dispenser en cas d'accident ou de problème de santé.

Le à
Signature du responsable de l'enfant précédé
de la mention « lu et approuvé, bon pour accord »